Le prince de Bismarck aux arrêts

Berlin, 11 mai. — Il y a cinq jours, M. de Bismarck a fait partir son fils, le comte Herbert, pour Berlin; le comte Herbert était chargé d'annoncer à l'empereur que son père allait rentrer à Berlin, afin d'assister aux séances de la Chambre des seigneurs.

Guillaume II a refusé de recevoir le comte Herbert; il l'a fait recevoir par le général de Caprivi, et lui a fait répondre qu'il l'interdisait formellement au prince de Bismarck le séjour de Berlin et qu'il le priait de séjourner à Friedrichsruhe jusqu'à nouvel ordre.

Berlin, 11 mai. — Les lettres privées de Hambourg parlent de l'état de surexcitation et d'humeur noire causé chez M. de Bismarck par l'inaction et le changement total d'existence où l'a plongé sa brusque retraite.

Il souffre beaucoup de l'insomnie, passe la plus grande partie de la nuit à se promener dans sa maison.

Il écrit beaucoup et détruit presqu'aussitôt ce qu'il vient d'écrire.

Je ne sais s'il est vrai, comme on l'a dit, que le prince de Bismarck prépare ses mémoires, mais il est certain qu'il est entrain de trier ses papiers.

Ils tiennent seize énormes caisses.

Le prince en a déjà commencé le dépouillement.

Tout ce qui n'a pas d'intérêt est brulé.

Les grandes manœuvres russes

Vienne, 11 mai. — Les grandes manœuvres de l'armée russe auront lieu à 20 kilomètres de la frontière autrichienne.

Le général Gourko a été appelé à St-Pétersbourg pour les régler.

Funérailles du général Cassola

Madrid, 11 mai. — Les obsèques du général Cassola ont eu lieu au milieu d'un concours considérable de personnes, en tête desquelles marchaient les ministres et les généraux.

Six officiers désireux de rendre un hommage exceptionnel au défunt portaient le cercueil sur leurs épaules.

Le général Daban y assistait en grand uniforme.

La situation en Portugal

Lisbonne, 11 mai. — Les nouvelles pessimistes publiées ces derniers jours sur la situation en Portugal ne sont basées sur aucun fondement.

Nouvelles d'Italie

Rome, 11 mai. — Le général Péloux, président du comité central de tir, après avoir souhaité la bienvenue aux tireurs-français, ayant en tête M. Mérillon, président des sociétés de France, a mis le drapeau français à la place d'honneur.

Rome, 11 mai. — Parmi les résolutions adoptées au congrès diplomatique, il faut citer les suivantes :

Suspension des travaux de fortification à la frontière française; conclusion d'un traité de commerce avec la France; paix avec tous les Etats sans renouveler la triple alliance; réduction à une année du service militaire; licenciement de quatre-vingt-deux mille hommes.

Nouvelles de Berlin

Berlin, 11 mai. — On dit que le conseil fédéral de l'Empire est convoqué pour demain.

Le but de cette réunion est teuu secret.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous apprenons que M. Louis Cordonnier, au nom d'un groupe d'industriels de Roubaix, et M. Louis Tiberghien-Motte, au nom d'un groupe d'industriels de Tourcoing, prennent l'initiative de la pétition suivante et invitent les industriels, employés et ouvriers des deux villes, à la revêtir de leurs signatures:

« Les patrons, employés et ouvriers soussignés reconnaissant que l'intervention de l'Etat est de plein droit, quand elle devient nécessaire pour protéger efficacement la personne et les droits tant de l'ouvrier que du patron, n'hésitent pas à lui signaler quelques abus dont souffre le monde du travail industriel et lui demandent d'y remédier par une réglementation convenable.

» I. Considérant que le repos du dimanche intéresse la santé de l'ouvrier, sa dignité morale, sa liberté religieuse, le culte public, ils demandent :

» *Qu'une loi rende obligatoire le repos du dimanche.*

» II. Considérant que le travail de nuit est contre nature, qu'il ruine les santés, qu'il est une cause active de perversion morale, qu'il brise les liens de la famille, qu'il crée en faveur des patrons qui s'y livrent des facilités de concurrence pour la livraison plus prompte des produits, et une notable diminution des frais généraux; qu'à l'encontre du travail de jour il ne paie pas d'impôts, qu'il ne peut manquer dès lors de se généraliser, s'il n'est interdit; que généralisé il amènera une surproduction énorme qui se traduira pour les ouvriers en chômages périodiques, etc., ils demandent :

» *Que le travail de nuit soit interdit dans les industries textiles.*

» III. Considérant qu'un travail qui s'étend à la journée toute entière est excessif, qu'il diminue moralement l'ouvrier, qu'il détruit la vie de famille, qu'il ne laisse aucune place à l'éducation morale et professionnelle des jeunes gens, à leur formation pratique, en prévision des nécessités d'un ménage, qu'il enlève à l'homme fait une trop grande part de sa liberté, ils demandent, dans des limites raisonnables, *une réduction des heures de travail*, à condition néanmoins que l'industrie nationale n'ait pas à en souffrir et que le salaire des ouvriers ne soit pas diminué.

» Ce qui ne manquerait pas de se produire si la réduction des heures qui ne se comprend qu'avec l'interdiction du travail de nuit, ne faisait l'objet d'une *entente internationale*.

» IV. Ils demandent de plus, dans l'intérêt de la santé des ouvriers et des familles ouvrières, que l'autorité veille plus efficacement à la bonne hygiène des ateliers et des maisons d'ouvriers, et que toutes les précautions soient convenablement prises dans les industries insalubres.

» V. Ils demandent aussi que, sans porter atteinte au droit qu'ont les ouvriers de se concerter au mieux de leurs intérêts, la liberté du travail soit efficacement protégée. »

La pétition suivante a été adressée à M. le maire de la ville de Roubaix :

« Monsieur le Maire,

» Les soussignés, cabaretiers, épiciers et petits commerçants des quartiers de la Campagne, du Coq-Français et de la rue de Lannoy, ont l'honneur de vous prier de vouloir bien rapporter votre arrêté ordonnant la fermeture des débits de boissons à 9 heures au lieu de minuit.

» La ducasse du Coq-Français, si fréquentée par la population roubaisienne, ayant lieu jeudi prochain, la perte serait grande pour tous les débitants de boissons et autres petits commerçants de ce quartier, si les débits devaient être fermés à 9 heures ce jour-là et les suivants.

» Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement leur demande, ils vous prient d'agréer, Monsieur le Maire, leurs salutations empressées.

(*Suivent les signatures*).

L'heure de fermeture des cafés et cabarets — L'arrêté suivant vient d'être apposé sur les murs de Roubaix :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — VILLE DE ROUBAIX

« Nous, maire de la ville de Roubaix,

» Vu notre arrêté, en date du 3 mai 1890, prescrivant la fermeture à neuf heures du soir de tous les cafés, cabarets et autres débits de boissons situés sur le territoire de Roubaix ;

» Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1881 ;

» Considérant que les raisons qui ont déterminé les modifications apportées au règlement municipal du 28 juin 1884 sur les débits de boissons, en ce qui concerne l'heure de fermeture, n'existent plus.

« Arrêtons :

Art. 1er.— Notre arrêté sus-visé du 3 mai 1890 est rapporté.

» Art. 2.— L'article 3 du règlement municipal du 28 juin 1884 prescrivant la fermeture des cafés, cabarets et autres débits de boissons de la Ville de Roubaix, à onze heures pendant les jours de la semaine et à minuit les dimanches, est remis en vigueur.

» Art. 3. — M. le Commissaire central de police de Roubaix est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Roubaix, le 12 mai 1890.

» *Le Maire*,

» JULIEN LAGACHE.

» Vu et approuvé pour exécution immédiate :

» Lille, le 12 mai 1890.

» Pour le Préfet du Nord, le Secrétaire général,

» *Signé* : GUÉRIN. »

Fin des grèves. — La journée de dimanche a été très calme.

Le plus gros évènement de la journée, a été l'arrivée, tambours et clairons en tête, du bataillon du 1er régiment de ligne, qui était, depuis le 1er mai, cantonné à Tourcoing. Ce bataillon vient remplacer à Roubaix celui du 43e de ligne qui se rend à son tour à Tourcoing. Ce dernier a quitté Roubaix lundi à 5 heures du matin.

Plus d'un millier de personnes, ont assisté, à six heures du soir sur la Grand'-Place, au défilé des troupes.

L'incident Delory-Carrette. — Un des correspondants particuliers de la *Dépêche* à Paris, lui adresse ces renseignements curieux sur l'incident de l'arrestation et de la mise en liberté des citoyens Delory et Carrette :

« C'est à la suite des réunions dans lesquelles MM. Moreau et Dron avaient obtenu un succès très relatif que l'autorité, craignant de voir la grève se généraliser, résolut de frapper un grand coup.

» M. Maulion, procureur général, eut une entrevue avec M. Vel-Durand, préfet du Nord, et tous deux décidèrent, en passant sur la tête du parquet de Lille, que Delory et Carrette seraient arrêtés de bon matin, à l'aube.

» Le prétexte était un télégramme adressé par un groupe collectiviste de Saint-Quentin et dans lequel il était dit en substance : La grève continuant à Lille et à Roubaix, faut-il également nous mettre en grève ?

» Quoi qu'il en soit, la résolution prise d'un commun accord entre le préfet et le procureur général fut exécutée simultanément à Lille et à Roubaix et avec beaucoup d'habileté par MM. Gallian et Barroyer.

» Cependant la chose faite, en présence de l'attitude prise par le parti radical et notamment par M. Moreau, M. Vel-Durand s'empressa de correspondre avec le commissaire. On avait été un peu vite; l'impression n'était pas bonne, ces arrestations ne pourraient qu'exciter les ouvriers: il n'y avait pas de preuves bien convaincantes.

» Bref, après entente entre le ministère de l'intérieur et celui de la justice, à huit heures du soir, un ordre fut envoyé de la chancellerie ordonnant de relâcher immédiatement les deux prévenus. A huit heures et demie, Delory et Carrette étaient remis en liberté.

» Grand fut donc l'étonnement du procureur général quand il apprit cette détermination ; plus grande encore fut sa surprise quand il sut qu'elle avait été provoquée par M. Vel-Durand, qui la veille, partageait absolument sa manière de voir sur la nécessité des arrestations ou du moins sur leur utilité.

» Aussi, le lendemain, M. Maulion a-t-il été mandé à la chancellerie, où il n'eut pas du reste de difficultés à persuader ses supérieurs hiérarchiques qu'il n'avait agi qu'après entente avec le préfet du Nord, quoique celui-ci l'eût lâché le lendemain.

Telle est l'explication qui nous a été donnée de cette attitude étrange de l'autorité que vous avez signalée lors de l'incident Delory-Carrette et dont la justice n'est nullement responsible. Tout le mérite en revient à M. le préfet du Nord. »

Grand concours international de tir aux pigeons au Stand du Breucq. — C'est dimanche à une heure qu'a eu lieu le grand concours international organisé par l'*Union régionale des tireurs aux pigeons*.

Grand nombre de tireurs étrangers s'étaient donné rendez-vous au stand du Breucq. Il s'y trouvait, outre les tireurs de la région, des parisiens, des rémois, des amiénois, des bruxellois, des liégeois, etc.

Le concours était divisé en trois séries distinctes : 1° Poules à 26 mètres; 2° Poule handicap; 3° Le grand prix; 4° Le tir au double. Voici les résultats :

Poule à 26 mètres.— 1er prix, M. De Beughem de Bruxelles; 2e prix, M. Picard de Reims.

Poule handicap. — 1er prix, M. Nison, de Roubaix ; 2e prix, M. De Woot, de Bruxelles.

Grand Prix. — Trente tireurs ont pris part à ce concours qui était du reste le plus important.— 1er prix (une bourse de 1.000 fr. et une médaille de vermeil) à M. Lalouette-Parent de Roubaix qui a abattu 24 pigeons sur 24.

2e prix (une bourse de 300 francs et une médaille d'argent) à M. E. Deloffre, de Cambrai, qui a abattu 23 pigeons sur 24.

3e prix (une bourse de 200 fr. et une médaille de bronze), à M. Dewott de Bruxelles, qui a abattu 21 pigeons sur 22.

4e prix, M. Mouton de Liège, qui a abattu 20 pigeons sur 21.

Les applaudissements n'ont pas été épargnés aux vainqueurs. Des bouquets ont été offerts aux trois premiers prix par la commission. De longtemps on avait vu nombre de tireurs aussi considérable.

M. Lalouette a été l'objet d'une ovation spéciale de la part des roubaisiens.

Ensuite a eu lieu le *tir au doublé* à 22 mètres. 20 tireurs y ont pris part. Le premier prix de 240 fr. a été remporté par M. Mauduit, de Reims.

Le tir, très bien organisé, a obtenu plein succès ; le temps d'ailleurs s'était mis de la partie.

Dans l'assistance nous avons remarqué un grand nombre de dames et beaucoup d'officiers. Le baron de Mareuil, capitaine au 4e cuirassiers, qui avait pris part au concours du grand prix a abattu 10 pigeons sur 11.

Un buffet-restaurant très confortable, installé sur le stand, était tenu par M. Georges, gérant du *Cercle de l'Industrie*.

Aujourd'hui lundi, à une heure, aura lieu la deuxième journée du concours international organisé par la *Société de tir aux pigeons de Roubaix* dont M. Félix Ernoult est le président.

1° Poule à 25 mètres ; 2° poule handicap ; 3° Grand prix. — 1er prix (500 francs et une médaille en vermeil) ; 2e prix (300 fr. et un médaille d'argent) ; 3e prix (100 fr. et une médaille de bronze). 7 pigeons, handicap. Entrée 20 francs.

La société des Francs-tireurs. — C'est dimanche qu'a eu lieu le grand tir organisé par la société des Francs-tireurs dans son local de la rue Daubenton.

Un grand nombre d'amateurs se sont disputés les 2000 fr. de prix, et, malgré le vent qui faussait la portée des flèches, le tir a été très animé.

160 tireurs y ont pris part. Voici le résultat : 1er prix, 500 fr. M. Coucquit, de Gand; 2e 150 fr. M. Denis, d'Yseghem, (Belgique); 3e, 150 fr. M. Despretz Albin de Roubaix; 4e, 75 fr. M. Accou Alfred de Lille; 5e, 75 fr. M. Crève Marcel, de Roubaix.

Un nouveau succès roubaisien. — Les amis de M. Alphonse Scarcériau, boursier de la ville, élève de M. Levert, professeur du cours de peinture, apprendront avec plaisir qu'il vient d'être classé deuxième dans la section décorative à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Le concours avait pour objet la composition d'un plat. L'œuvre de M. Scarcériau sera exécutée par la manufacture de Limoges, et offerte à l'illustre compositeur Sivori.

Nomination dans la gendarmerie. — M. Vanbleus, gendarme à Watten, vient d'être nommé brigadier à Roubaix.

Mort mystérieuse d'un enfant. — Une émotion aussi vive que légitime a été produite, samedi matin, rue de Leuze, au quartier du Pile, par la mort mystérieuse d'une fillette de dix mois, Céline Mortier, fille d'un ouvrier graisseur.

Disons de suite que cette mort est attribuée à l'absorption d'un liquide corrosif remis par erreur ou trop grande quantité par le pharmacien, M. Druelle, rue de Lannoy.

La jeune enfant était depuis une quinzaine de jours atteinte de la coqueluche; sa mère, dès le début de la maladie, la porta chez le pharmacien qui lui remit une bouteille dont le contenu devait être pris par l'enfant d'heure en heure.

L'enfant manifestant à l'endroit de la potion la plus vive répulsion, la mère s'en émut, d'autant plus qu'une goutte de la cuillérée étant tombée sur le cou de la fillette, une clochette, ainsi que le ferait une brûlure, se produisit.

Madame Mortier courut chez le pharmacien, pour savoir s'il ne s'était pas trompé : ce dernier examina le médicament, le déclara préparé selon la formule à base de tolu et conseilla à la mère d'en donner une dose plus forte.

De retour chez elle, madame Mortier suivit ces prescriptions ; l'enfant témoigna de plus en plus son dégoût pour la potion et quelques gouttes étant de nouveau tombées sur elle, il se forma aussitôt sur la peau une plaie béante.

La pauvre enfant succombait samedi à quatre heures du matin dans d'indicibles souffrances.

M. Denis, médecin, appelé pour constater le décès, refusa de donner le permis d'inhumer avant qu'une enquête n'eut été faite.

M. Bayart médecin-légiste, a fait lundi matin, l'autopsie de l'enfant.

Un vulgaire escroc se présentait, vendredi matin, vers dix heures, pour toucher, chez M. L..., boulevard de Strasbourg, pour son patron, M. D... une facture s'élevant à la somme de vingt deux francs.

M. L... s'empressa de régler ce compte ; l'individu lui remit un reçu signé d'un nom illisible et disparut.

Le procédé avait paru louche à M. L..., et samedi dans l'après-midi, il se rendit chez M. D..., lui faisant part de son mécontentement.

M. D... n'y comprenant rien fit appeler deux de ses employés et demanda à voir le livre de caisse. Grand fut son étonnement en constatant que la somme en question, depuis peu inscrite sur les livres, n'avait pas été encaissée.

M. L.. avait été la victime d'un escroc. M. D... se souvint alors qu'un ancien domestique, renvoyé mardi dernier pour ivresse, avait été trouvé un jour dans le bureau copiant les noms des débiteurs. On n'y avait pas attaché d'importance, mais à la suite de cette escroquerie, on se demande s'il s'est borné à cette indélicatesse.

M. D... a porté plainte.

Un accident, rue de Tourcoing. — M. Dewagher, de Lille, passait en voiture rue de Tourcoing, à Roubaix, samedi soir.

En face de la rue Jacquart, M. Dewagher, s'aperçut qu'un enfant traversait la rue et pour éviter un accident, il arrêta net son cheval.

L'animal se cabra et M. Dewagher fut précité sur le sol la tête la première.

Il se releva aussitôt et fut assez heureux pour maintenir son cheval qui déjà s'emportait. Mais dans sa chûte il avait reçu à la tête une blessure d'où le sang s'échappait en abondance. M. Dewagher s'est fait donner quelques soins chez un médecin voisin et il a continué sa route.

Une chute malheureuse. — Une jeune ouvrière peigneuse d'environ 19 ans, Mlle Germaine Leclercq, a été, dimanche matin, victime d'un accident assez grave.

Elle revenait de la rue du Collège et se rendait chez ses parents, rue de l'Ommelet, lorsqu'arrivée en face de la sortie de l'établissement de M. Amédée Prouvost, rue du Nouveau-Monde, elle glissa et tomba sur le trottoir.

Quand elle se releva, elle se trouva dans l'impossibilité absolue de marcher ; elle avait le pied droit fracturé.

Deux ouvriers tisserands qui passaient s'offrirent à la reconduire à son domicile.

Un ivrogne récalcitrant. — Un ouvrier, Eugène B..., qui avait bu plus que de raison, avait par ses extravagances réuni, samedi matin, autour de lui une cinquantaine de personnes, enface de la Bourse.

Le factionnaire fit circuler les curieux, qui se dispersèrent. Seul, Eugène B... n'entendit pas, le factionnaire appela le brigadier de garde, qui à son tour invita l'ivrogne à s'en aller.

Mais rien n'y fit.

Un agent de police s'approcha et conduisit Eugène B... au poste du 2e arrondissement.

Wattrelos. — Après de nombreuses recherches, la police a retrouvé le couteau dont s'était servi Auguste Vandenkerke, le 29 avril, pour frapper Pélagie Dewaele.

Ce couteau a été découvert dans une prairie voisine de la rue Royale où l'on suppose que le meurtrier l'avait jeté avant de prendre la fuite.

Cette pièce à conviction a été envoyée au parquet de Lille.]

Lannoy. — Un commencement d'incendie s'est produit hier soir, vers dix heures, dans l'établissement de M. Parent, fabricant de couvertures, rue du Rempart.

Le feu avait pris naissance dans les cardes; aussitôt on sortit le coton et, lorsque les pompiers arrivèrent, tout danger avait disparu. Les dégâts sont peu importants.

Wasquehal. — Deux tentatives de vol ont eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche, chez MM. Louis Ghesquière et Deblock, au Vert Feuillage. Les voleurs ont percé, au moyen d'une vrille, des trous dans les portes; mais, grâce à des verrous de sureté, dont ils ignoraient la presence, les portes n'ont pu être ouvertes. Ces individus sont activement recherchés.

Chéreng. — *Un commencement d'incendie* s'est produit, dimanche matin, vers trois heures, chez M. Joseph Dubois, cultivateur et boulanger.

Des voisins s'en aperçurent et donnèrent l'alarme; les pompiers accoururent immédiatement et le foyer de l'incendie fut circonscrit. Les pertes s'élèvent à environ deux cents francs, et sont couvertes par une assurance.

Gruson. — *Un vol de poules.* — La gendarmerie recherche activement les auteurs d'un vol de dix poules qui a été commis chez M. Pierre Dervaux vendredi dernier.

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-litre, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710—43733

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Les funérailles de M. Charles Jonglez fils ont eu lieu, lundi matin, à l'église St-Christophe, au milieu d'une affluence considérable. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Augustin Masquilier, Louis Timal, Carlos Flipo et Charles Dewavrin pour le cercle littéraire, et par MM. Paul Duquesnoy et Ernest Delmasure pour le comité de la Société de géographie.

Au cimetière, M. Raoul des Rotours, ancien condisciple du défunt, a prononcé quelques paroles d'adieu qui ont causé une profonde émotion dans la nombreuse assistance.

Le régime des magasins généraux. — On n'a point oublié, qu'à la suite des fâcheux incidents de Tourcoing, un député de la Seine, M. Emile Ferry, avait déposé un projet de loi tendant à abroger toutes les législations sur les Magasins Généraux (lois du 28 mai 1858 et du 31 août 1870).

Un rapport a été fait au nom de la 10e commission d'initiative parlementaire sur ce projet de loi.

La commission propose, à l'unanimité, la prise en considération.

« La proposition de loi, dit l'exposé des motifs, primitivement déposée par M. Emile Ferry et ses collègues, ne tendait à rien moins qu'à l'abrogation complète des lois qui régissent les dépôts et les négociations des warrants ou des récépissés.

» Cette mesure aurait eu pour résultat, en faisant disparaître la législation spéciale qui permet de mobiliser les droits de gage et de propriété, de nous remettre sous l'empire du droit commun, du Code de commerce et du Code civil, et d'entraîner des conséquences diamétralement opposées au but poursuivi par les auteurs de la proposition.

» Les dangers de cette abrogation n'ont pas échappé à M. Ferry et à ses collègues, et par une proposition annexée à leur projet primitif, ils ne demandent plus que la modification dans un sens large et libéral des lois sur la matière.

» Des catastrophes récentes, douloureusement ressenties par le commerce français, donnent à cette question un caractère d'actualité et d'urgence incontestables.

» L'estampille de l'Etat, imprudemment acceptée comme une garantie certaine, paraît constituer aux yeux des auteurs de la proposition un danger qu'il importe de conjurer et ils pensent que la liberté des Magasins Généraux est le régime le plus efficace pour éviter le retour des pénibles évènements qui les ont si vivement émus. »

Les troupes. — Les deux escadrons du 12e chasseurs sont partis dimanche à 6 heures du matin pour Rouen. La route se fait par étapes et ce n'est que dans 11 jours qu'ils seront rendus à leur destination.

A la même heure arrivait pour les remplacer un demi-escadron du 24e dragons.

Sans contre-ordre le bataillon du 8e chasseurs à pied doit se mettre en route pour Amiens aujourd'hui lundi à 6 heures du matin. Le voyage, qui se fait aussi à pied, demande six jours. Deux compagnies du 43e d'infanterie sont attendues.

Concert d'été. — Les concerts d'été commencent habituellement le premier dimanche de mai. Cette année, on connaît la raison qui n'a pas permis de les inaugurer à cette date. Le premier concert de la saison aura lieu jeudi, jour de l'Ascension, à 5 heures du soir. La musique municipale exécutera les morceaux ci-après :

1. *Le Vallon*, allegro militaire ; 2. Marco Visconte; 3. *Le Cid*, Entracte et airs: 4. *Le Carnaval de Venise*; 5. Aubade persanne ; 6. Grande ouverture.

La section chorale du cercle du Petit-Château a chanté, dimanche, la messe en l'église de Notre Dame de Lourdes : la fanfare y a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire. Ces sociétés prêteront leur concours à la solennité de l'Ascension, jeudi prochain, à la grand'messe du Sacré-Cœur.

Une femme qui a eu 23 enfants. — On vit vieux à Tourcoing. Le mois dernier, aux Petites-Sœurs des Pauvres, rue de Lille, est morte une femme de 98 ans. Dans le courant de mars, un boulanger, marchand de farines, rue de la Cloche, un vieillard de même âge à peu près, succombait aux suites de l'influenza. Ce sont-là dira-t-on, des exceptions.

Et en effet, même ceux qui pourraient, comme l'a fait Victor Hugo, faire remonter la date de leur naissance, au commencement du siècle, sont déjà bien clair semés :

« Ce siècle avait deux ans : Paris remplaçait Sparte,
» Napoléon déjà perçait sous Bonaparte. »

Eh bien ! nous avons ici un bien autre exemple de longevité ; une femme, dont la naissance remonte au règne de Louis XVI, du roi martyr !

Cette femme s'appelle Louise-Josèphe Carette, veuve Louis-François-Joseph Roussel. Elle est née à Halluin le 17 septembre 1791, de Louis Carette et de Marie-Jeanne St-Venant. Elle s'était mariée, à Roncq, le 13 mai 1812, à Louis-François-Joseph Roussel, qui était né à Mouveaux, le 18 septembre 1792. Jusqu'ici, rien en somme de bien extraordinaire. Mais ce qui ne se voit guère, c'est que cette bonne femme a eu 23 enfants; je dis bien *vingt-trois enfants!* L'aîné et le plus jeune sont au nombre des huit survivants. Le premier, qui a 76 ans, reste à Paris.

Le plus jeune, qui habite Tourcoing, a huit enfants, dont un garçon, Alfred, est prêtre, actuellement vicaire dans une paroisse de Lille. Lors de sa messe de premice, à l'Eglise du Sacré-Cœur, il y a près de deux ans, la grand'mère, encore très ingambe, était au premier rang.

Maintenant, elle est encore alerte ; mais la mémoire fait souvent défaut, et elle est forte sourde. La figure, comme on le pense bien, est toute parcheminée ; mais elle a encore des couleurs. Elle est soignée avec un dévouement de tous les instants, par sa fille Juliette (*son dix-huitième enfant*), âgée de 65 ans, et veuve elle-même depuis 5 ans. La bonne vieille mère est toujours en mouvement ; elle va, elle vient, déplace un objet pour le mettre ailleurs. On sent que depuis qu'elle est au monde, il ne lui a jamais été donné de goûter le repos.

Autrefois, quand peu de personnes savaient lire et écrire, les grands évènements de la famille étaient fixés, par à peu près, au moyen des grandes fêtes de l'année. Au village on avait encore un autre moyen de s'y reconnaître : on se basait sur le mode de culture triennal. Ainsi on disait couramment : quand mon garçon est venu au monde, *c'était blé, ou mars, ou jachère*, à tel champ » Et pour les grandes fêtes : A huit jours *après Pâques : quinze jours avant la Pentecôte* » C'est encore ainsi qu'on compte chez la doyenne de Tourcoing : « *Il y aura juste Jeudi, jour de l'Ascension, 28 ans que le mari est mort.* »

Combien de descendants? — Ici l'embarras commence. On a essayé, à la nouvelle année, de faire le recolement, des petits-enfants, arrière-petits enfants, et encore arrière petits-enfants (car la mère Roussel est trisaïeule, et sera même bientôt quadrisaïeule), on n'a pas pu en venir à bout. On s'est arrêté, sans y comprendre les enfants, au chiffre fabuleux de 172 !

Oncles et tantes ne connaissent pas, il s'en faut, tous les neveux et petits-neveux. Il n'est en effet guère praticable de faire des réunions de famille. Il est arrivé même bien souvent qu'un proche parent était enterré depuis longtemps quand la grand mère par hasard apprenait sa mort.

Voici un exemple : on a peut-être souvenir, que l'hiver dernier un pauvre petit garçon de cinq à six ans était écrasé par la chute d'un camion, chez un charron rue de l'Epine. C'était le fils d'une arrière-petite fille de la veuve Roussel. Elle ne sut la catastrophe que par le billet de mort.

La vieille maman jouit toujours d'un excellent appétit; nous pourrions même ajouter qu'elle est devenue quelque peu gourmande, et qu'on se voit quelquefois forcé, pour son bien, de la rationner. Comme les enfants gâtés, elle aime bien les bonbons, les douceurs; mais sa fille ne peut pas toujours satisfaire ses caprices. Le ménage n'est pas riche, loin de là. Nous n'irons pas jusqu'à dire que c'est la misère noire, grâce à un secours du Bureau de bienfaisance, il y a à peu près le nécessaire, juste, strictement le nécessaire. Mais la gêne se fait souvent sentir.

On voit maintenant, du coté de la maison de la bonne vieille, beaucoup de promeneurs. Puisse-t-il s'y rencontrer, de temps en temps, quelques charitables lecteurs du *Journal de Roubaix*. Mais il existe nombre de bonnes âmes à Tourcoing: nous sommes persuadés qu'il s'en trouvera pour aller tout exprès : *Sentier du Hallot, cour Delesalle, n° 5*. C'est près du nouveau canal et de la rue des Carliers, à deux pas du Lycée.

La contrebande. — Deux préposés du poste de la Marlière ont arrêté, dimanche matin, au pavé qui conduit à la Chapelle, Hélène Vienne, soigneuse, âgée de 20 ans. Elle avait toutes les allures d'une personne qui revient de faire ses dévotions. En la fouillant on la trouva nantie de 6.000 allumettes et d'un kilog de tabac à fumer !

Condamnation. — Octave Blavy, le cambrésien qui s'est rebellé contre la police, a été condamné à 1 mois et 5 fr. pour ivresse.

Disparitions. — Jules Haquette, 16 ans, bacleur, rue du Bus et Henri Verbeck, 17 ans, rattacheur, à la Malcence sont disparus depuis vendredi.

Mendicité et vol. — Constance Dausch, 35 ans, femme C..., demeurant à Roubaix, rue Jacquart, cour Frasez, a été arrêtée dimanche vers midi, rue de la Cloche, en flagrant délit de mendicité.

Un sieur R. M... de la Croix-Rouge avait été dénoncé, il y a quelques jours, comme coupable d'un vol d'une pièce de 5 fr, dans le comptoir d'une cabaretière, sur laquelle il s'était porté à des violences. D'autres soupçons planent encore sur lui. Il a été mis en arrestation.

Bondues. — *Arrestation d'expulsés.* — Henri-Théophile Devogel, né à Baccalaero, domestique à Bondues, mais domicilié à Linselles, et Augustin-Louis Dourlez, âgé de 33 ans, domestique, né à Puscokendacle, expulsés du territoire français à la suite de condamnations correctionnelles, étaient revenus à Bondues sans autorisation. Ils ont été arrêtés par la gendarmerie sur l'ordre du Parquet.

Mouveaux.— *Entre mari et femme.*— Louis Joseph Delbecque, âgé de 48 ans, journalier à Mouveaux, et sa femme Stéphanie Blanquart, âgé de 55 ans, sont loin de faire bon ménage. Vendredi dernier ils ont vidé leur querelle sur la grande route et la scène a, cela va sans dire, occasionné un grand rassemblement. Ce couple mal assorti est l'objet de poursuites.

Halluin. — Le carrousel a très bien réussi; 90 cavaliers ont concouru. Ce sont les belges qui ont obtenu le plus de succès.

La musique municipale a exécuté différents morceaux pendant le concours et accompagné les vainqueurs jusqu'au local de la société, rue du Moulin.

Voici les noms des vainqueurs : 1er prix, Julien Delplanque, à St-Léger; 2e, Henri Vanneste, à Dottignies; 3e, Henri Vanneste, à Luignes; 4e, Gustave Vanneste, à Courtrai; 5e, Eugène Glorieux, à Coyghem; 6e, J.-B. Lebrun, à Bondues; 7e, Jean Castel, à Hellemmes; 8e, Jules Sabin, à Lesquin; 9e, Daniel Isbled, à Hemmerin.

Surprises. — 1re, Pierre Debuchy, Noyelles; 2e, Casimir Destombes, Bondues; 3e, Henri Lepers, id.; 4e, François Castel, Hellemmes; 5e, Louis Carrette, Lys-les-Lannoy; 6e, Edmond Gilles, Halluin; 7e, Emile Six, Tourcoing; 8e, Clovis Spriet, St-Léger.

Le carrousel a commencé à 4 heures et s'est terminé à 8 heures.

Journée de lundi 12 mai. — Le carrousel commencera à 5 heures.

1er prix, objet d'art offert par M. Jonglez, conseiller général; 2e, espèces 30 fr.; 3e, 25 fr.; 4e, 20 fr.; 5e, 15 fr.; 6e, 10 fr.; surprises, 15 fr.

Le meurtre de Roncq. — M. Marescaux, la malheureuse victime du drame du 20 avril, à Roncq, est mort samedi soir, à sept heures.

LILLE

Chemin de fer du Nord. — L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 30 avril sous la présidence de M. le baron Alphonse de Rothschild, président du conseil d'administration.

Elle a donné son approbation définitive aux comptes de l'exercice 1888, approuvé ceux de l'exercice 1889, sauf le contrôle de la commission des comptes, et fixé à 70 fr. par action, y compris les intérêts, le dividende pour l'année 1889.

Elle a ouvert un crédit de 20 millions pour dépenses de premier établissement à effectuer en 1890.

Elle a ratifié trois conventions avec l'Etat pour l'imputation de certaines dépenses de parachèvement, pour l'incorporation des lignes du Nord-Est et pour la concession des voies du port de Calais, ainsi qu'une convention avec le syndicat de Grande-Ceinture pour la rétrocession à la Compagnie de l'embranchement de Pierrefitte.

Elle a autorisé la conclusion d'un traité avec le concessionnaire de la ligne d'intérêt local de Bergues à Hazebrouck et Hondschoote.

Elle a porté à 9 0/0 du montant des traitements à partir du 1er mai, le prélèvement effectué sur les recettes pour alimenter la caisse des retraites et modifié en faveur du personnel quelques points du règlement des retraités.

Enfin, elle a réélu MM. le vicomte de Saint-Pierre, le comte Pillet-Will, Vernes, le baron Arthur de Rothschild et Mariolle-Pinguet, administrateurs sortants, ainsi que MM. le comte de Fontaine de Resbecq, de Susset et de Ronseray, comme commissaires des comptes.

La conférence qui a eu lieu hier dimanche à l'Hippodrome lillois, devait avoir lieu à 3 heures de l'après-midi. A peine était-elle commencée à 4 heures.

MM. Delahaye et Dumay sont venus exposer, le premier les résultats de la Conférence de Berlin à laquelle il avait été délégué par le gouvernement français; le second la nécessité d'une législation internationale du travail.

M. Delahaye n'a rien dit qu'on ne sût déjà ; M. Dumay, député de Paris, a recommandé aux ouvriers l'union contre les patrons, et la formation en syndicats ; il a terminé en annonçant qu'il interpellerait samedi prochain le gouvernement sur l'inobservation des lois de 1848 et de 1874.

M. Delahaye a fait voter, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis le 11 mai 1890 à Lille, après avoir entendu les conférenciers Delahaye et Dumay, invitent tous les travailleurs à se rallier à leurs chambres syndicales respectives, afin d'avoir plus de force auprès des pouvoirs publics et des corps élus pour les amener à voter la loi de huit heures de travail dans les ateliers nationaux, ainsi que dans l'industrie privée, sans aucune réduction de salaire, et émettent le vœu que l'Etat crédite les associations ouvrières de production, qui réduisent la durée de temps du travail à huit heures. »

Nécrologie. — M. Paul Martin, violoniste, directeur des concerts populaires, est mort dimanche soir des suites d'une pneumonie.

Nominations universitaires. — M. Ogé, professeur de dessin au collège de Saint-Amand (Nord) est chargé du cours de dessin au lycée de Sens.

M. Lefebvre, maître répétiteur au lycée de Toulouse, est nommé maître répétiteur au lycée de Lille.

M. Pillard, chargé de cours de dessin au lycée de Sens, est nommé professeur de dessin au collège de St-Amand (Nord).

M. Monier, maître-adjoint à l'école normale de Douai, chargé des fonctions d'économe, est nommé économe de la dite école.

M. Malaval, maître-répétiteur au lycée de Toulouse, est nommé maître-répétiteur au lycée de Lille.

Un accident, qui aurait pu avoir des suites graves, est arrivé dimanche matin au faubourg St-Maurice près de l'église.

Un détachement de chasseurs à pied rentrant en ville croisa le car à vapeur. Le cheval d'un capitaine prit peur, recula vivement et renversa un soldat.

Ce dernier a reçu des contusions heureusement sans gravité.

Il a été soigné immédiatement par le major du régiment.

FEUILLETON DU 13 MAI 1890. — N° 10

UN DRAME FINANCIER

PAR PI